

État des présences des membres du conseil d'Administration

Présents :

- Nathalie BONVALOT
- Arnaud ROSAMOND
- Delphine FAURIE PARAUT

- Fabienne CHADRON

Salariées élues :

- Valérie TREFFEL (p)
- Maëla KERNEVEZ

Excusées :

- Isabelle BENOIST (p)
- Christian COTELLE

Absents :

- Sandra MIGNOT
- Eric LEGROS

Le Conseil d'Administration est réuni en présentiel avec 7 personnes sur les 10 membres, il peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour

- Accueil, émargement
- Adoption du compte-rendu du 07/10/25
- Solution de paiement en ligne (Jaïkan ou assoconnect)
- Fond de solidarité
- Questions diverses

Adoption du CR du 7 octobre 2025

Le procès-verbal de ce conseil d'administration a été envoyé et modifié par échanges de mails. Il est approuvé et adopté à l'unanimité.

Solution de paiement en ligne (Jaïkan ou assoconnect)

Sur le principe tout le monde est d'accord pour proposer une solution de paiement en ligne aux coopérateurs.

Jaïkan : pas de frais de mise en service, mais 2% de frais sur chaque campagne à la charge des coop. Pourboires volontaires

Assoconnect : frais de mise en service pour l'AD (1,5€ /coop) pas de frais pour les coop ni pour les parents sauf pourboires volontaires. Possibilité d'avoir une solution de paiement sans contact avec frais de 1,8% par transaction.

C'est une solution supplémentaire offerte aux familles qui souhaiteraient ne pas payer en chèque ou espèce.

Les mandataires ont tous les accès pour gérer leur espace. Ils sont autonomes.

Informez les mandataires des coûts éventuels pris en charge par l'AD

Sondage ?

Attention particulière dans l'information donnée aux coop régulièrement mais aussi aux directeurs pour que les mails assoconnect soient bien transmis.

Il est décidé de faire les démarches auprès d'assoconnect.

Fond de solidarité

Lorsque le résultat de l'AD est excédentaire, on doit reverser 2% de cet excédent à la fédération.

La fédération demande 2% de chaque fond associatif avec un an d'avance dans l'optique de dépôt de nouveaux statuts pour conserver le statut ARUP.

La fédération nous demande d'anticiper cette décision d'AG d'un an afin de gagner un an sur le dépôt des statuts.

La décision est prise de signer la convention mais lors de l'AG de janvier, il faudra être vigilant pour que des mesures de restriction budgétaire soient prises au fédéral.

Questions diverses

La journée CAPE aura lieu le 17 décembre à l'INSPE de Chartres.
Quels ateliers souhaitez-vous proposer et qui sera disponible?

Fabienne (matin) est disponible ainsi que Nathalie (matin et ou aprem) et Arnaud (matin). Delphine se réserve pour une décision début décembre.

Atelier Ecole dehors proposé par Nathalie

Maëla propose un atelier CPS

fin du CA à 15h30